

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2015.

Présents : ALEX Bruno - BERT Laurence- BRUN Charles- CARTET Olivier
CHATAL Christophe – DAYET Alain – DELANGLE Chantal –
DESBROSSE Gabriel- FESSY Véronique – GASDON Maxime –
LACOUR Danielle – MONDIERE Hubert – PIVOT Bernard –
RIVIERE Mickaël – VALENTIN Nathalie.

Secrétaire de séance : Mickaël RIVIERE.

.....
Ordre du jour :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Février 2015.
 2. Convention à signer avec la SPA pour les chiens.
 3. Vote du Budget Primitif 2015 (Communal, Assainissement et CCAS)
 4. Vote des taux des impôts locaux
 5. Délibération pour création poste (avancement grade)
 6. Questions diverses
-

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 24 Février 2015 : des petites modifications sont apportées dans la rédaction de l'attribution du logement communal à Mr et Mme DE FREITAS.

2. Convention à signer avec la SPA pour les chiens.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier de la Société Protectrice des Animaux (S.P.A.) afin de conclure une convention dans le cadre de la gestion de la fourrière intercommunale pour chiens.

En effet, l'article L. 211-24 du Code Rural prévoit que la commune doit disposer soit d'une fourrière communale apte à l'accueil et à la garde des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation..., soit du service d'une fourrière installée sur le territoire d'une autre commune, avec l'accord de cette commune.

Cette convention prévoirait une participation annuelle calculée sur la base suivante : 0,20 € X nombre d'habitants (population totale) de la commune.

Il propose de l'autoriser à signer cette convention, afin de se mettre en conformité avec la réglementation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Mr le Maire à signer la convention avec la Société Protectrice des Animaux dans le cadre de la gestion de la fourrière intercommunale pour chiens.

- **Vote du Budget Primitif 2015 :**

Après présentation des 3 budgets primitifs (Communal, Assainissement, CCAS), le Conseil Municipal les approuve à l'unanimité.

Cf. Feuille ci-jointe en annexe.

- **Vote des taux des impôts locaux :**

Le Maire propose de ne pas augmenter les taux.

Christophe CHATAL informe le Conseil Municipal que si le Conseil augmente les taux, la COPLER pourrait augmenter leurs taxes pour compenser la baisse des dotations de l'Etat.

Le Conseil Municipal décide du maintien des taux qui sont les suivants :

- Taxe d'habitation : 17%
- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 11,48%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 34,36%

- **Création de poste (avancement de grade) de l'adjoint technique :**

Le Maire soumet au Conseil une proposition d'avancement de grade pour l'adjoint technique Jean-Yves ALLION : il peut prétendre au passage d'adjoint technique principal 2^{ème} Classe au 13/10/2015, sa rémunération mensuelle augmentera de 46,30 € Brut

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de créer le poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} Classe.

- **Emprunts du Multiservices :**

Laurence BERT informe le Conseil qu'une consultation a été lancée auprès de 3 banques : Crédit Mutuel, Caisse d'Epargne et Crédit Agricole.

Elle énumère les différentes conditions des 3 banques pour :

- L'emprunt à moyen terme de 150 000 € : selon elle, c'est le Crédit Agricole qui présenterait la meilleure offre : taux fixe (1,88%), amortissement constant (pour désendetter le plus rapidement la commune), durée de 20 ans, frais de dossier de 150 €. Cela représenterait 10 000 € / an avec une échéance trimestrielle. Le Conseil Municipal, au vu de ces éléments, décide de retenir le Crédit Agricole pour l'emprunt à moyen terme de 150 000 €.
- La ligne de trésorerie de 200 000 € : elle informe que la Caisse d'Epargne ne nous a pas fait de proposition car un emprunt à court terme serait plus adapté ; néanmoins, selon Laurence BERT, cela aurait pour inconvénient d'augmenter l'endettement de la commune. Cette solution n'est donc pas à privilégier. Après énumération des conditions du Crédit Agricole et du Crédit Mutuel, c'est le Crédit Agricole que le Conseil Municipal décide de retenir à l'unanimité (il n'y aura ni de commission de non-engagement, ni de commission de non-utilisation).

- **Délibération « Extension réseau électrique « pour le lotissement de Jean GONIN :**

Le Maire présente au Conseil Municipal le coût d'une extension du réseau électrique pour le lotissement des 10 parcelles appartenant à Mr Jean GONIN. Il informe que la parcelle est déjà desservie mais, compte tenu de la configuration du lotissement, une extension est nécessaire pour une viabilisation complète. Le coût sera à la charge de la commune et s'élèverait à 7 448 € (courrier du SIEL du 03/06/2014). Il ajoute que Mr GONIN est d'accord pour nous rembourser, sachant que c'est la commune qui paiera les travaux au SIEL. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de financer les travaux d'extension du réseau électrique.

Toutefois, postérieurement à la réunion du 24 mars 2015, le SIEL nous a informé que le prix donné en juin 2014 (7448 €) avait été donné dans le cadre de l'instruction de la demande de permis d'aménager des 10 lots de Mr GONIN . Ce permis d'aménager ayant donné lieu à un refus le 01/08/14, il nous a été demandé, dans un souci de formalisme, de les reconsulter lors de l'instruction de la 2^{ème} demande du permis d'aménager (non déposée ce jour). La délibération, qui vient d'être prise pour l'extension du réseau électrique, ne peut donc être adoptée ce jour au vu de ces nouveaux éléments.

- **Questions diverses :**

- **Par Olivier CARTET :** Zone de jeux sur la place (dans l'idée du projet de Réaménagement du Multiservices) évoqué.

- **Réunion des associations le samedi 18/04/2015 :** le Maire informe qu'il a envoyé un courrier à toutes les associations de PRADINES pour les convier.

- **Lecture du Compte-rendu du Conseil d'école par Chantal DELANGLE :**

Lors de cette réunion, les points suivants ont été abordés :

- stabilité des effectifs
- Pas d'accueil des enfants âgés de 2 ans.
- afin de pallier l'augmentation du nombre des enfants à la cantine scolaire : une solution est essayée par la création des binômes (1 grand et 1 petit) lors des repas.
- Question abordée sur la sécurité à la sortie de l'école.
- Budget des Fournitures scolaire : 30 €/ enfant.
- Bon fonctionnement du Tableau Blanc Interactif : formation par un conseiller pédagogique.
- Un Sondage « Temps Activité Périscolaire (T.A.P.) » sera réalisé auprès des parents.

- **Coût de la réforme des rythmes scolaires :** Une évaluation en milieu d'année scolaire a été faite et le coût serait d'environ 5000 € pour la commune pour une année complète compte tenu de l'aide de la CAF de 5 050 €.

- **Problème « Pattes de chat » sur le nouveau trottoir :**

Par Christophe CHATAL :

Il fait part de la facturation de la réparation par Christian GIRAUD à 170 € HT.

Le Conseil Municipal est surpris.

Christophe CHATAL propose un RDV avec l'Entreprise GIRAUD pour trouver une solution.

- **Voirie 2014 :** Travaux en négociation avec COLAS et EUROVIA.

- **Multiservices :** Le Maire informe le Conseil qu'une entreprise retenue pour le lot n°08 (menuiseries) a été placée en liquidation judiciaire. Nous avons adressé un courrier à la Sous- Préfecture pour expliquer notre problème. Nous sommes dans l'attente de renseignements complémentaires.

- **Eclairage public derrière le Multiservice: par Bruno ALEX** : Le Maire lui répond que ce point sera réglé à la fin des travaux, avec l'éclairage du Multiservices.

- **Compte-rendu Commission « Propreté » à la COPLER** :
Par Christophe CHATAL :

Il fait part au Conseil de l'oubli de relance de la redevance spéciale (Redevance perçue par la COPLER) de la part du Trésor Public. En effet, la redevance n'a pas été encaissée et son montant s'élève à 90 000 €. De plus, on ne peut faire un arriéré que pour les 4 dernières années. La COPLER envisage peut-être d'augmenter les taux pour compenser ce manque à gagner. C'est une question qui sera abordée en Conseil Communautaire à la COPLER.

Prochain Conseil Municipal : mardi 21 avril 2015 à 20H30.